

20 Novembre 2020



ECURIE VIVALDI SAS
RCS Lisieux 832 681 597

4 rue du Venezuela 14800 Deauville
Tel : +33 6 83 73 75 75
Mail : ecurie.vivaldi@gmail.com

Communiqué

L'ECURIE VIVALDI PERENNISE SA STRUCTURE, S'OUVRE A DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES ET CREE LA « VIVALDI ACADEMY »

Trois ans après sa création en octobre 2017, l'Écurie Vivaldi renforce et pérennise sa structure autour d'un noyau dur de vingt actionnaires. Elle regroupe désormais ses propres actifs chevaux avec ceux de l'Écurie Bartok. Cette dernière change de nom et devient la « Vivaldi Academy », une écurie de groupe spécifiquement destinée à accueillir de nouveaux candidats actionnaires désireux de tenter l'aventure et de partager pendant deux ans le plaisir d'être propriétaire de chevaux de course.

Créée par Didier Krainc et ses associés en octobre 2017, l'Écurie Vivaldi est rapidement devenue l'une des Écuries de Groupe les plus reconnues en France.

Avec la réussite de ses premiers chevaux dès la première année : l'attachante jument Trésorerie, le magnifique Pizzicato, la petite et véloce Golconda (tous les trois devenus « black-types »), elle a connu des succès rapides et fulgurants, qui l'ont conduite à créer dès la fin 2018, une filiale, l'Écurie Bartok, pour accueillir davantage d'actionnaires (chaque Écurie étant limitée à quinze associés). Les succès se sont enchaînés avec notamment le poulain Jedha Man, la pouliche Kraquante, mais aussi la précoce Mona Lisa Klaxon cette année.

Début 2020, une diversification vers les chevaux de sport s'est opérée à travers
..../....

.../...

la création de Vivaldi-Jumping, en partenariat avec le célèbre cavalier olympique Kevin Staut. Encore une belle réussite : Vivaldi-Jumping regroupe aujourd'hui une quinzaine d'actionnaires et s'est constitué un cheptel de cinq chevaux de haut niveau, dont la jument de Grand Prix Cheppetta.

Après trois ans d'existence (alors que les actionnaires s'étaient théoriquement engagés pour deux ans) et en pleine crise sanitaire, il était temps de se poser la question de la pérennité du projet. Au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2020, une majorité des actionnaires des deux Écuries Vivaldi & Bartok ont décidé de se regrouper en mettant en commun leurs apports et leurs chevaux au sein d'une même structure, ainsi donc renforcée et pérennisée.

L'Écurie Bartok n'est pas abandonnée, mais elle devient la « Vivaldi Academy ». Celle-ci est spécifiquement destinée à n'accueillir que de nouveaux actionnaires qui souhaitent tenter l'aventure pendant deux ans avec un risque mesuré et déterminé à l'avance. Il s'agira d'une sorte de « Grande École du Propriétariat » dans laquelle les candidats néophytes adoubés pourront rejoindre le « Club Vivaldi », profiter de ses chevaux, des visites des haras et des centres d'entraînement, des courses, des sorties, des ventes, etc. Après deux ans, ils devront quitter la « Vivaldi Academy ». Ils pourront alors, à leur guise, soit investir dans l'Écurie Vivaldi elle-même, soit sortir et récupérer leur mise.

« Je suis ravi qu'une majorité des actionnaires des Écuries Vivaldi & Bartok ait décidé de poursuivre l'aventure en renforçant financièrement et juridiquement une structure commune pour la pérenniser et lui permettre de s'ouvrir à de nouveaux entrants », déclare le Président Fondateur Didier Krainc. « Ce nouveau projet permet de capitaliser sur la marque Vivaldi, ainsi que sur une expérience de trois ans qui nous a permis de constituer un ensemble cohérent de participations dans trente-cinq chevaux (à l'entraînement, mais aussi à l'élevage), répartis chez les meilleurs entraîneurs (Fabrice Chappet, Christophe Ferland, Jean-Claude Rouget, Stéphane Wattel, David Cottin, Didier Guillemin) et dans les plus grands haras (Etreham, Capucines, Grandcamp, Arcadia Elevage). Nous voulions partager davantage avec d'autres candidats propriétaires potentiels mais nous ne pouvions plus faire au sein de la structure existante ».

Le prix de la part de la Vivaldi Academy a été fixé à 5.000 €
(plus une cotisation annuelle de 2.500 € TTC pendant deux ans)

Celui de l'Écurie Vivaldi à 20.000 €
(parts disponibles dans le cadre d'une augmentation de capital ouverte jusqu'en mars 2021)

Pour en savoir plus : www.ecurie-vivaldi.club